



## - GUIDE TECHNIQUE -

La Ronde des Moulins - 15ème édition

Dimanche 17 Avril 2022 - Beauvoir-sur-Mer (85)

# Présentation de l'épreuve

La Ronde des Moulins est une course cycliste réservée aux 3<sup>è</sup> catégories, Juniors et Pass Open de tous les départements français. Cette épreuve, support du Championnat Départemental des 3<sup>è</sup> catégories et Juniors, se déroulera le dimanche 17 avril 2022 sur la commune de Beauvoir-sur-Mer (85). Elle est composée de 2 étapes : en matinée, une course en circuit et l'après-midi, un contre-la-montre individuel.

Dimanche 17 Avril 2022 :

- 8h00** Accueil des officiels
- 8h30** Accueil des coureurs : remise des dossards et plaques de cadre  
Maison des Associations (Chemin de la Chèvre - 85230 Beauvoir-sur-Mer)
- 8h30** Réunion des directeurs sportifs, motards, et organisateurs  
Maison des Associations (Chemin de la Chèvre - 85230 Beauvoir-sur-Mer)
- 9h00** Mise en place des véhicules de course
- 9h30** Départ de la course en circuit
- 12h15** Arrivée de la course et cérémonie protocolaire
- 12h30** Déjeuner officiels, motards, secouristes, organisateurs  
Maison des Associations (Chemin de la Chèvre - 85230 Beauvoir-sur-Mer)
- 14h00** Réunion des directeurs sportifs, motards et organisateurs  
Maison des Associations (Chemin de la Chèvre - 85230 Beauvoir-sur-Mer)
- 14h55** Premier appel de coureurs
- 15h00** Départ du contre-la-montre individuel (de minute en minute)
- 16h30** Arrivée du dernier concurrent (estimé pour 85 partants)
- 16h45** Cérémonie protocolaire

Ces horaires sont estimatifs et peuvent être modifiés par l'organisation en accord avec les officiels.

# Course en circuit - 9,400 km

Circuit de 9,400 km à réaliser 11 fois soit 103,400 km sur route plate avec de légers faux plats.

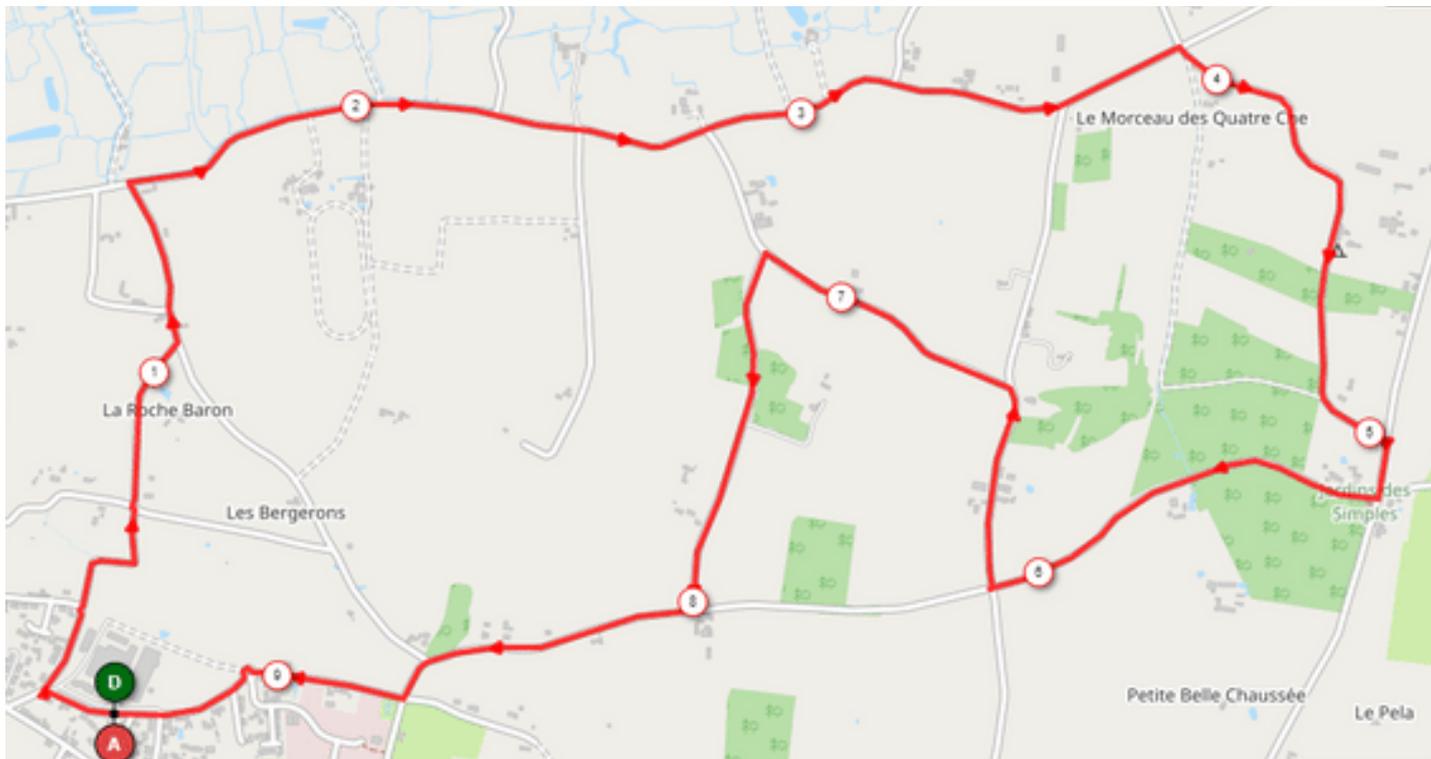
Départ à 9h30 – Chemin de la Chèvre – 85230 Beauvoir-sur-Mer

Passage d'un chemin en gravier de 300 mètres de long situé 350 mètres après la ligne.

<b>Départ</b>	Ligne de départ – Chemin de la Chèvre	<b>103,400</b>
<b>0,160</b>	Prendre à droite – Chemin de l'Ormeau	<b>103,240</b>
<b>0,365</b>	Continuer tout droit – Chemin de la Roche Baron	<b>103,035</b>
<b>1,090</b>	Prendre légèrement à gauche – Chemin de la Roche Baron	<b>102,310</b>
<b>1,460</b>	Prendre à droite – Route du Bois Libaud	<b>101,460</b>
<b>3,890</b>	Prendre à droite – Route de la Noue Mossart	<b>99,510</b>
<b>5,050</b>	Prendre à droite – Route de Bouin D59	<b>98,350</b>
<b>5,170</b>	Prendre à droite – Route du Vivier	<b>98,230</b>
<b>6,110</b>	Prendre à droite – Route de la scierie	<b>97,290</b>
<b>6,570</b>	Prendre à gauche – Route de la Cossonière	<b>96,830</b>
<b>7,190</b>	Prendre à gauche – Chemin du Cendré	<b>96,210</b>
<b>8,020</b>	Prendre à droite – Chemin des Garbouillères	<b>95,380</b>
<b>8,720</b>	Prendre à droite – Chemin de la Chèvre	<b>94,680</b>
<b>9,400</b>	1er passage sur la ligne	<b>94,000</b>
<b>18,800</b>	2ème passage sur la ligne	<b>84,600</b>
<b>28,200</b>	3ème passage sur la ligne	<b>75,200</b>
<b>37,600</b>	4ème passage sur la ligne	<b>65,800</b>
<b>47,000</b>	5ème passage sur la ligne	<b>56,400</b>
<b>56,400</b>	6ème passage sur la ligne	<b>47,000</b>
<b>65,800</b>	7ème passage sur la ligne	<b>37,600</b>
<b>75,200</b>	8ème passage sur la ligne	<b>28,200</b>
<b>84,600</b>	9ème passage sur la ligne	<b>18,800</b>
<b>94,000</b>	10ème passage sur la ligne	<b>9,400</b>
<b>103,400</b>	11ème passage sur la ligne	<b>Arrivée</b>

# Plan course en circuit - 9,400 km

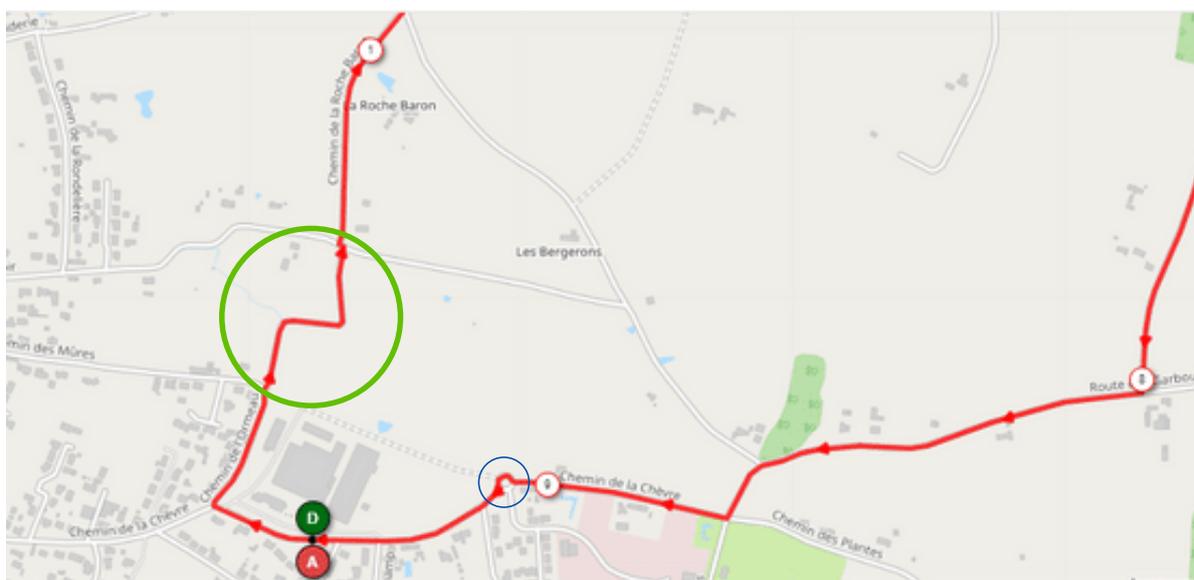
Circuit de 9,400 km à réaliser 11 fois soit 103,400 km sur route plate avec de légers faux plats.



Zoom sur le premier et dernier kilomètre :

Le rond vert symbolise les 300 mètres de chemin en gravier.

Le rond bleu symbolise un rond-point à 300 mètre de la ligne.



# Contre-la-montre individuel - 6,050 km

Circuit de 6.050 km sur route plate avec de légers faux plats.

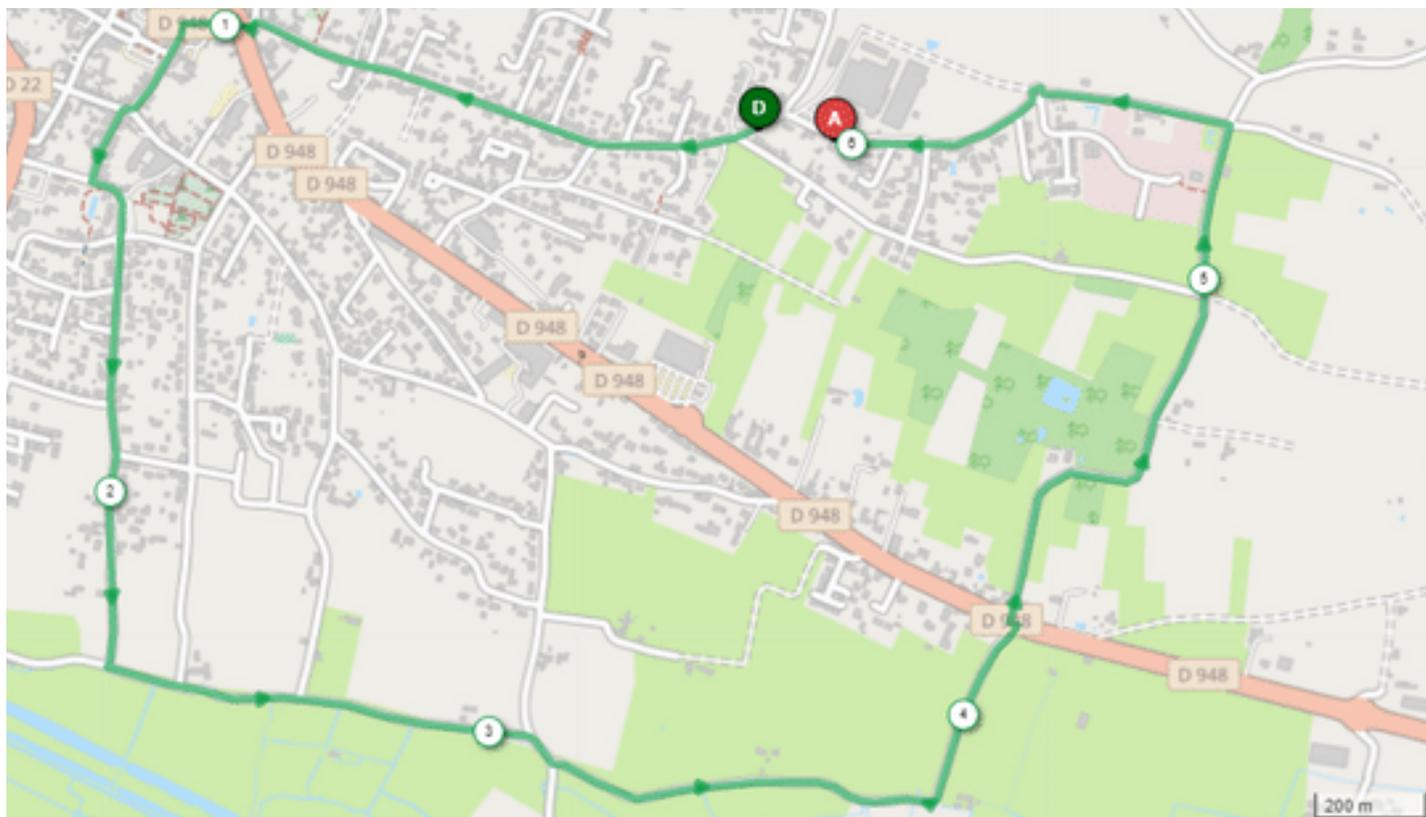
Départ à 15h00 puis de minute en minute - Chemin de la Chèvre - 85230 Beauvoir-sur-Mer

Emargement à la ligne de départ 5 minutes avant l'heure de départ soit 14h55 pour le premier coureur à s'élancer.

<b>Départ</b>	Ligne de départ - Chemin de la Chèvre	<b>6,050</b>
<b>0,350</b>	Prendre légèrement à droite - Chemin de Chantemerle	<b>5,700</b>
<b>0,950</b>	Prendre à gauche - Rue Charles Gallet D948	<b>5,100</b>
<b>1,100</b>	Prendre à gauche - Rue des écoles	<b>4,950</b>
<b>1,250</b>	Prendre légèrement à droite - Rue des Mathurins	<b>4,800</b>
<b>1,400</b>	Prendre à gauche - Rue des Jacobins	<b>4,650</b>
<b>1,850</b>	Continuer tout droit - Chemin du Fief Buord	<b>4,200</b>
<b>2,300</b>	Prendre à gauche - Chemin des Vallées	<b>3,750</b>
<b>3,100</b>	Succession de virages droite / gauche - Le Fief de la Lande	<b>2,950</b>
<b>3,850</b>	Virage à gauche - Le Fief de la Lande	<b>2,200</b>
<b>4,200</b>	Succession virages gauche / droite - Traversée de la D948 / La Maladrie	<b>1,850</b>
<b>5,300</b>	Prendre à gauche - Chemin de la Chèvre	<b>0,750</b>
<b>6,050</b>	Ligne d'arrivée - Chemin de la Chèvre	<b>Arrivée</b>

# Plan contre-la-montre - 6,050 km

Circuit de 6,050 km sur route plate avec de légers faux plats.



Informations :

Vigilance au niveau du 2ème kilomètre, route descendante avec un virage à gauche en angle droit en bas de la descente.

Au niveau du 4ème kilomètre légère côte avec un dénivelé maximum de 4%.

# Dotations & Protocoles

## Dotations :

Classement points chauds : 107€ sur 5 coureurs (grille 107 / 5).

Classement général individuel : 381€ sur 20 coureurs (grille 381 / 20).

## Protocoles :

**Pour la course** – protocole à 12h15 (horaire estimatif) :

- le vainqueur de la course : une coupe et un bouquet
- le 1er Junior ou le 1er 3ème catégorie (en fonction du vainqueur) : une coupe
- le vainqueur du classement des points chauds : une coupe

**Pour le contre-la-montre** – protocole à 16h45 (horaire estimatif) :

- le 1er Junior : une coupe et un bouquet
- le 1er 3ème catégorie : une coupe et un bouquet

**Pour le classement général** – protocole à 16h45 (horaire estimatif) :

- le vainqueur : une coupe et une bourriche d'huîtres
- le 2ème : une coupe et une bourriche d'huîtres
- le 3ème : une coupe et une bourriche d'huîtres
- le 1er Junior (ou le 1er première année) : une coupe et une bourriche d'huîtres

**Pour le classement du Championnat Départemental Juniors** – protocole à 16h45 (horaire estimatif) :

- le champion : une écharpe, une médaille, un trophée, un bouquet et une bourriche d'huîtres
- le 2ème : une médaille, un trophée et un bouquet
- le 3ème : une médaille, un trophée et un bouquet
- le 1er première année : un trophée et un bouquet

**Pour le classement du Championnat Départemental 3ème Catégories** – protocole à 16h45 (horaire estimatif) :

- le champion : une écharpe, une médaille, un trophée, un bouquet et une bourriche d'huîtres
- le 2ème : une médaille, un trophée et un bouquet
- le 3ème : une médaille, un trophée et un bouquet

# Règlement de l'épreuve

## ARTICLE 1 : Epreuve

Cette épreuve est organisée par le Comité d'Organisation du Vélo Belvérois sous le contrôle du Comité Cycliste Montois avec le concours du Comité Départemental de Cyclisme, de la ville de Beauvoir-sur-Mer, du Conseil Départemental de la Vendée et des partenaires de l'organisation selon le règlement de la FFC avec en complément les règlements particuliers faisant l'objet des articles ci-après. L'épreuve est support du championnat départemental des Juniors et des 3ème catégories.

## ARTICLE 2 : Engagements

L'épreuve inscrite au calendrier régional des Pays de la Loire est ouverte aux coureurs des départements français licenciés en Junior, 3ème catégorie et Pass Open. Les engagements seront reçus par Internet selon la réglementation FFC en vigueur.

## ARTICLE 3 : Emargements

Les coureurs devront se présenter à la permanence située à la Maison des Associations de Beauvoir-sur-Mer (Chemin de la Chèvre) pour l'emargement, la remise des dossards et plaques de cadre le dimanche 17 avril à 8h30.

## ARTICLE 4 : Sécurité

**4.1 Consignes Générales :** La course ne bénéficie pas de l'usage privatif de la voie publique. En conséquence, le respect du code de la route est en usage pour les coureurs et véhicules. Au cours de la 1ère étape, les coureurs et véhicules ont l'obligation d'emprunter la voie de droite lors du passage d'ilots directionnels et giratoires.

**4.2 Coureurs isolés :** Au cours de la 1ère étape, tout coureur qui ne sera pas escorté par une moto de sécurité, un véhicule de l'organisation ou de direction sportive, devra IMPERATIVEMENT respecter le code de la route.

## ARTICLE 5 : Direction sportive

**5.1 Course en circuit :** Les véhicules de directeurs sportifs sont autorisés à condition que l'équipe présente 5 coureurs et plus au départ de l'étape. Si tel n'est pas le cas, le dépannage des coureurs sera assuré par les véhicules de dépannage neutre mis en place par l'organisation.

Le tirage au sort établissant l'ordre des véhicules de directeurs sportifs aura lieu au cours de la réunion des directeurs sportifs programmée à 8h30 le dimanche 17 avril au sein de la Maison des Associations de Beauvoir-sur-Mer (Chemin de la Chèvre).

**5.2 Contre-la-montre individuel :** Les véhicules de directeurs sportifs sont autorisés pour l'ensemble des coureurs et doivent se présenter 5 à 10 minutes avant l'heure de départ de leur coureur. Pour information, chaque coureur est escorté par une moto de sécurité, un véhicule de directeur sportif (si tel est le cas) et un véhicule de l'organisation.

# Règlement de l'épreuve

## ARTICLE 6 : Matériel

Les oreillettes et autres moyens de communication sont interdits sur l'ensemble de l'épreuve.  
Le vélo de contre-la-montre est autorisé sur la 2ème étape.

## ARTICLE 7 : Classements

Les différents classements seront établis en fonction de la réglementation FFC en vigueur.  
Le classement à l'issue de la course en circuit déterminera les horaires de départ du contre-la-montre individuel.  
Le classement général de l'épreuve tout comme le classement du championnat départemental Junior et le championnat départemental 3ème catégorie seront effectués par addition des temps réalisés sur les deux étapes.

## ARTICLE 8 : Cérémonie protocolaire

Deux cérémonies protocolaires auront lieu : une à l'issue de la course en circuit et une autre à l'issue du contre-la-montre individuel.  
Il revient aux directeurs sportifs d'informer les coureurs récompensés de se présenter à la cérémonie protocolaire dans les plus brefs délais.

## ARTICLE 9 : Contrôle antidopage

Un contrôle antidopage peut être opéré à l'issue de l'épreuve.  
Le cas échéant, les directeurs sportifs seront informés des coureurs à présenter au contrôle qui aura lieu à la Maison des Associations de Beauvoir-sur-Mer (Chemin de la Chèvre).

## ARTICLE 10 : Contacts

Pour tout renseignement complémentaire il est possible de contacter :

- Amaury THIBAUD, Président de l'organisation : 07 71 08 91 73
- Stéphane THIBAUD, Responsable sécurité : 06 84 99 81 08
- [velo.belverin@wanadoo.fr](mailto:velo.belverin@wanadoo.fr)

## ARTICLE 11 : Acceptation du règlement

Le fait d'être engagé sur l'épreuve implique que les coureurs et les directeurs sportifs ont pris connaissance du règlement et qu'ils en acceptent toutes les clauses.